

# Update

Actualités pour les assurés Sympany

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse

**sympany**  
cap sur la différence

Sympany  
Carte-réponse Update 4 | 14  
Case postale  
4002 Bâle

## Participation aux excédents

**Non seulement dans les complémentaires, mais bientôt aussi dans l'assurance de base.**

Grâce à une nouvelle base légale, Sympany pourra verser à ses assurés des excédents également dans l'assurance de base.



## Liberté de choix pour vous

**Sympany introduit deux nouveaux produits.**

Les nouveaux produits hospita flex vous permettent de choisir librement: lors de votre admission à l'hôpital, vous pouvez opter pour une division particulière moyennant un supplément réduit.

## Gratuitement à la nuit des musées?

**Gagnez 2 des 250 x 2 billets pour la nuit des musées.**

Participez au tirage au sort des billets pour la nuit des musées bâlois le 16 janvier 2015. Avec un peu de chance, vous pourrez vous y rendre gratuitement!



## Pour vous simplifier la vie: l'attestation fiscale automatique

Concernant votre déclaration d'impôt, nous vous simplifions la tâche en établissant pour vous un récapitulatif des frais de santé que vous avez pris en votre charge vous-même en 2014. Le document vous parviendra automatiquement en février 2015. D'ici là, vous n'avez aucune démarche à entreprendre.

L'attestation tient compte de toutes les factures établies par Sympany en 2014. Les factures relatives à des soins dont vous avez bénéficié cette année et qui ne seront facturées que l'année suivante figureront sur votre attestation fiscale 2015.

Vous pouvez joindre notre liste à votre déclaration d'impôt. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans les instructions relatives à votre déclaration d'impôt.

Veuillez noter que Sympany n'est pas en mesure de fournir de renseignements sur le droit à la déduction des frais de maladie, d'accident et d'invalidité.

**sympany**  
cap sur la différence



## Participation aux excédents: de bonnes nouvelles

### La nouvelle loi sur la surveillance permet le remboursement des excédents également dans l'assurance de base

Les assureurs-maladie doivent calculer leurs primes longtemps à l'avance et les soumettre pour approbation à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Malgré des calculs minutieux, il arrive que les coûts des prestations médicales d'une année soient inférieurs à ce qui était initialement prévu. Il en résulte des excédents.

#### Participation aux excédents pour tous les assurés?

Sympany explore de nouvelles voies et souhaite reverser ces excédents à ses assurés, lorsqu'il en résulte pour certains produits de l'assurance complémentaire ou pour certains domaines de l'assurance de base.

Cet été, environ 100 000 clients avec une assurance complémentaire de Sympany ont déjà bénéficié de la participation aux excédents. Sympany envisage une telle

participation également pour les assurés de l'assurance de base. Mais l'Office fédéral de la santé publique, en qualité d'autorité de surveillance, a opposé son refus au printemps, en invoquant l'absence de base légale. Sympany ne partage pas cet avis.

#### Nouvelle base légale

Bonnes nouvelles pour les assurés de Sympany. Avec la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, décidée cet automne par les Chambres fédérales, il y aura désormais une base légale explicite. La date à laquelle le Conseil fédéral mettra la loi en vigueur n'est toutefois pas encore connue.

La nouvelle base légale vient ainsi confirmer l'idée innovante de Sympany. Nous nous réjouissons de pouvoir verser à l'avenir des excédents à tous les assurés concernés.



## 100 ans de confiance – 100 ans de Sympany

### Plongez-vous dans l'histoire mouvementée de l'entreprise

2014 fut une année particulière pour Sympany. Le 1<sup>er</sup> octobre il y a 100 ans, l'ancienne ÖKK (Öffentliche Krankenkasse Basel-Stadt) voit le jour. En 2008, elle redémarre ses activités sous le nom Sympany, une jeune entreprise qui jouit d'une tradition de longue date.

ÖKK Bâle et Sympany ont dû faire face à de nombreux défis. Mais ces derniers furent aussi le moteur qui a permis à la caisse publique bâloise de devenir l'entreprise d'assurance privée d'aujourd'hui, active dans toute la Suisse.

Dans ce contexte également, le centenaire revêt une importance particulière pour Sympany. Pour Sympany, le vote contre la caisse unique vient en effet confirmer le succès de son travail. Au cours de ces 100 années mouvementées, les bâlois et les assurés ont toujours soutenu l'entreprise. Nous vous remercions de votre fidélité.

#### Responsabilité

Le 28 septembre, les Suisses ont rejeté le principe de la caisse unique et se sont prononcés en faveur d'un système éprouvé. Ruedi Bodenmann, CEO de Sympany, s'en réjouit, sans toutefois perdre de vue les préoccupations liées à la hausse constante des coûts de santé. «Nous remercions nos assurés pour leur confiance et poursuivons notre engagement en faveur d'un système de santé abordable.»

100 ans de confiance – 100 ans de Sympany: Téléchargez la brochure du centenaire de l'entreprise sur le site de l'anniversaire (en allemand):

[www.sympany.ch/100jahre](http://www.sympany.ch/100jahre)  
ou scanner le code QR





## Récompenser la protection de l'environnement

### Taxes environnementales redistribuées à la population

La Confédération perçoit chaque année une taxe sur les substances produisant du CO<sub>2</sub> ou d'autres gaz à effet de serre. Il s'agit d'une taxe d'incitation prélevée dans le but d'encourager l'utilisation parcimonieuse des combustibles fossiles et des solvants.

Les recettes ne restent pas dans les caisses de l'Etat, mais sont redistribuées à la population par l'intermédiaire des assureurs-maladie. Avec les factures de primes 2015, chaque assuré se verra attribuer une bonification de 62.40 francs.

Celui qui préserve l'environnement est donc récompensé. Si vous consommez peu et par conséquent payez peu de taxes, vous obtiendrez un remboursement supérieur à ce que vous avez payé. N'hésitez pas à participer!

### Compensation

Au printemps, le Parlement fédéral a décidé de procéder à une compensation rétroactive des déséquilibres cantonaux dans les primes. Car les primes approuvées par les autorités entre 1996 et 2013 se sont avérées trop élevées dans certains cantons et trop faibles dans d'autres.

La compensation est réglée à l'art. 106 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Elle sera appliquée entre 2015 et 2017: dans certains cantons, les assurés devront payer un supplément de prime annuel, qui équivaut au plus au montant annuel auquel l'assuré a droit au titre des taxes environnementales; dans d'autres cantons, ils bénéficient d'une bonification.

Pour des informations détaillées:  
[www.sympany.ch/106lamal](http://www.sympany.ch/106lamal)



Détails relatifs aux taxes environnementales:  
[www.bafu.admin.ch/taxe-co2](http://www.bafu.admin.ch/taxe-co2)  
[www.bafu.admin.ch/cov](http://www.bafu.admin.ch/cov)



## La liberté de choisir quand vous en avez besoin

### Choisissez votre division lors de l'admission à l'hôpital

Avec les nouveaux produits hospita flex, vous avez la liberté de choix: lors de votre admission à l'hôpital, vous pouvez choisir la division hospitalière souhaitée.

#### Décidez-vous au cas par cas

Vous êtes peut-être satisfait de l'offre de la division commune pour une brève hospitalisation, mais souhaitez davantage de confort pour un séjour plus long? La division demi-privée vous tente, mais les coûts vous en ont toujours dissuadé? Vous aimeriez bénéficier d'un traitement privé alors que vous êtes assuré en demi-privé? Vous mieux que quiconque savez ce qui est bon pour vous. Avec Sympany, vous avez à présent la possibilité de choisir.

Sympany vous propose deux nouvelles solutions: hospita flex avec option demi-privée ou hospita flex avec option privée. Vos pouvez désormais être hospitalisé dans la division de votre choix.

### De nouvelles possibilités attrayantes:

- **Pour les assurés exigeants:** la solution hospita flex avec option privée. Vous bénéficiez d'une couverture en division demi-privée sans participation aux coûts et, lors d'une hospitalisation, vous pouvez opter pour la division privée. La participation aux coûts est de 20%, jusqu'à max. 3000 francs par année civile.
- **Pour les assurés soucieux des coûts:** la solution hospita flex avec option demi-privée. Vous bénéficiez d'une couverture en division commune sans participation aux coûts et, lors d'une hospitalisation, vous pouvez opter pour la division demi-privée. La participation aux coûts est de 25%, jusqu'à max. 3000 francs par année civile.

Informez-vous ici:  
[www.sympany.ch/flex](http://www.sympany.ch/flex)



## Conseil médical par téléphone

### Medgate vous offre la tranquillité 24 heures sur 24

Vous avez sans doute déjà vécu cette situation: les enfants tombent malades durant le week-end, des questions médicales se posent pendant les vacances, la grippe vous terrasse pendant les jours de fête et de petits incidents surviennent lorsque pharmacies et cabinets médicaux sont fermés.

#### Là pour vous 24 heures sur 24

Souvent, on n'est pas sûr de la marche à suivre. Quelle est la gravité de l'affection? Un traitement en urgence est-il indiqué, doit-on attendre le rendez-vous chez le médecin ou peut-on recourir aux médicaments qu'on a à la maison? Dans un tel cas, on souhaite tout simplement obtenir un conseil, sans rendez-vous ni salle d'attente.

C'est pourquoi il existe pour les assurés de Sympany un conseil médical gratuit et indépendant par téléphone, 24 heures sur 24.

Vous avez à tout moment et d'où que ce soit la possibilité de demander conseil à un spécialiste médical qui vous dira si une visite chez le médecin est nécessaire. Pour cette offre, Sympany collabore avec Medgate, le centre suisse de télé-médecine.

#### Conseil individuel par téléphone

Lors d'un appel, Medgate saisit d'abord vos données personnelles et l'objet de votre demande. Vous bénéficiez ensuite d'un conseil individuel, selon l'urgence médicale. Après un entretien, le spécialiste vous indique par téléphone les possibilités d'auto-traitement ou vous adresse au médecin de famille ou à un médecin spécialiste pour un examen. En cas d'urgence, Medgate peut également organiser une hospitalisation. Avec Medgate, Sympany vous garantit la tranquillité 24 heures sur 24.



Votre numéro pour un conseil médical:  
Depuis la Suisse: 0844 852 852  
Depuis l'étranger: +41 844 852 852

## Carte-réponse

Je participe au tirage au sort et j'aimerais gagner 2 billets pour la nuit des musées bâlois.

(Date limite d'envoi: 4 janvier 2015)

**Votre offre d'assurance m'intéresse. Je souhaite:**

un conseil personnel sur les nouveaux produits hospita flex.

des informations sur une autre offre de Sympany:

Madame  Monsieur

un conseil personnalisé, veuillez me contacter.

Prénom

Nom

Rue, N°

NPA, Localité

Téléphone (journée)

Numéro client (optionnel)

Veuillez m'envoyer ce magazine à l'avenir sous forme de newsletter.  
Mon adresse e-mail:

## Tirage au sort pour les assurés de Sympany

### Gagnez 2 billets pour la nuit des musées bâlois

Le vendredi 16 janvier 2015, la nuit des musées bâlois aura lieu pour la 15<sup>e</sup> fois. 32 musées et 7 autres institutions bâloises et de la région y participent. Sympany, l'un des trois sponsors principaux de la nuit des musées, met en jeu 250 x 2 billets pour cet événement unique.

Envoyez un SMS avec le mot-clé «Sympany Museum» en indiquant votre nom et votre adresse au numéro 963 (CHF -.20/SMS), ou retournez le talon. Avec un peu de chance, vous découvrirez gratuitement la nuit des musées bâlois.

Nous croisons les doigts pour vous!



Informez-vous ici:  
[www.museumsnacht.ch](http://www.museumsnacht.ch)

